

Motion Laboratoire SPSE (EA 1589), UPL, Université Paris Nanterre

Lors de l'hiver dernier, les membres du Cref (Centre de Recherches Education et Formation) se sont déjà opposés, à l'unanimité, à l'orientation que donnaient les trois rapports remis à la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Or le projet dévoilé le 7 juin 2020 confirme ces orientations ; par conséquent, nous y sommes toujours fermement opposé·e·s. Par ailleurs, le calendrier imposé pour l'examen du texte ne permet ni l'analyse, ni le débat, ni la critique, d'autant plus dans un contexte de gestion de crise sanitaire, qui affecte très fortement la charge de travail des agent·e·s-chercheur·e·s qui ont porté, portent et porteront la mission de service public de l'Université. La méthode semble relever d'un manque certain de considération de l'investissement de tou·te·s ces professionnel·le·s. C'est également mépriser le mouvement de contestation de cet hiver, d'une rare ampleur.

Le projet de LPPR remet gravement en question le service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au sein de l'Université française, et ce à plusieurs niveaux. Nous dénonçons en particulier le fait que ce projet acte :

1. L'accélération d'une précarisation des personnels de l'ESR (tenure-tracks, "CDI de mission").
2. La diminution drastique des financements pérennes, au profit de la recherche par projets. Pour donner lieu à des résultats fiables, la recherche a besoin de temps long, et d'un contexte serein. Or, avec la systématisation de la recherche par projets, c'est à une course à la recherche de fonds à laquelle seront sommé·e·s de se livrer les chercheur·e·s, qu'ils/elles soient ou non titulaires.
3. L'accélération d'une mise en concurrence entre chercheur·e·s, entre unités de recherche, et entre universités, entérinant ainsi les inégalités entre des établissements d'excellence et les autres. Cette logique nous semble aller à l'encontre même de la collégialité et des dynamiques collectives sur lesquelles la recherche repose.
4. L'affaiblissement des instances nationales de qualification et de recrutement, avec le risque accru de recrutements arbitraires, sans véritable contrôle externe.

Par conséquent, nous, membres du Cref, appelons à la mobilisation contre ce projet qui contribue à la destruction du service public de la recherche, à la précarisation des personnels de l'Enseignement supérieur, à l'aggravation des conditions de travail des enseignant·e·s-chercheur·e·s, des personnels administratifs et des étudiant·e·s. Nous demandons le retrait de ce projet de loi, et l'instauration urgente d'un réel dialogue avec les acteurs·trices concerné·e·s.

Nanterre, le 23 juin 2020